Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 février 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 27 février 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, M. Michael Goldwax, représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau	Date de mise en service du programme de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux **Dépôt de documents**
M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Philanthropie et financement d'organismes de charité **Dépôt de documents**
Mme Roberta Capelovitch	Mme Anie Samson	Loi sur la police et déontologie policière / rôle de la Commission sur la sécurité publique **Dépôt de documents**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 16.

CG14 0063

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.19 et en y ajoutant, avec le consentement unanime des membres, l'article 41.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0064

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG14 0065

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 janvier au 23 février 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 janvier au 23 février 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 janvier au 23 février 2014.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 140109 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc - Projet de raccordement du boulevard Cavendish

7 .02 Dépôt de la résolution 14-01-06 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal - Projet de raccordement du boulevard Cavendish

---

CG14 0066

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour l'exécution des travaux réalisés en urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées de 366 340,42 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1133954001

CG14 0067

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final des dépenses engagées, au montant de 297 281,50 $, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréa*l, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput, et le conseil en prend acte.

07.04 1146257002

CG14 0068

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013 et le conseil en prend acte.

07.05 1140498001

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé.

CG14 0069

Déclaration pour honorer la mémoire d'Yves Ryan

Attendu le décès d'Yves Ryan survenu le 2 février 2014;

Attendu son souci constant de bien informer les gens, il a été journaliste, fondateur et rédacteur en chef du Guide de Montréal-Nord, de 1957 à 1963;

Attendu qu'en tant qu'homme de défi, il a fondé le parti politique Le Renouveau municipal et s'est présenté à la mairie de Montréal-Nord pour développer sa ville et lui redonner une fierté citoyenne;

Attendu qu'il a été élu maire de Montréal-Nord pour la première fois le 4 novembre 1963, qu'il a été réélu dix fois, dont six par acclamation, ce qui démontre la grande confiance et l'attachement soutenu de la population à son égard;

Attendu que sa gestion rigoureuse des fonds publics a fait que Montréal-Nord était largement reconnue comme une administration municipale bien administrée et dont la situation financière était souvent citée en exemple;

Attendu son implication au sein de la Communauté urbaine de Montréal, de 1976 à sa dissolution en 2001 et, en tant qu'homme de principe, il a quitté la vie politique lors de la fusion des villes de banlieue à la ville de Montréal par conviction personnelle après 38 ans au service des citoyens;

Attendu qu'il a marqué l'histoire de Montréal-Nord et est toujours demeuré Monsieur le Maire, même après son retrait de la vie politique.

Attendu son esprit d'ouverture et d'accueil, Montréal-Nord est devenue une municipalité où se sont installées des gens d'origines diverses.

Attendu qu'il demeurera toujours un modèle de dévouement, de conviction, d'homme politique près de la population, dédié à servir les gens et le bien public;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Gilles Deguire
M. Peter F. Trent

Et résolu :

que les membres du conseil d'agglomération, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille d'Yves Ryan, aux proches de sa famille et à la communauté de Montréal-Nord, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du monument de la politique municipale montréalaise que fut Yves Ryan.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0070

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, avec 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0163;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon;

2- d'accorder à 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11943 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1133447008

CG14 0071

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0166;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de leur émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12844 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145983001

CG14 0072

Accorder un contrat à Pompaction inc. pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2014 par sa résolution CE14 0144;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Pompaction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 756 107,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1537-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1133438013

CG14 0073

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 161 370,59 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0170;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation de trois nouveaux circuits à 25 kV afin d'alimenter l'usine de production d'eau potable Atwater de manière à faire passer sa puissance électrique de 26 à 36 MVA, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 370,59 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à l'entente de contribution;

2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à signer pour et au nom de la Ville la convention prévue à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1130598001

CG14 0074

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.- Réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 041 280,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 288001 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0173;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 041 280,20 $, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. - Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 893 980,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288001 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134822077

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0075

Accorder un contrat à Automatisation Grimard pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 286 609,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1547-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0176;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'accorder à Automatisation Grimard, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 609,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1547-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1143334003

CG14 0076

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0180;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 853 030,56 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 784 045,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12970 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1135258005

CG14 0077

Accorder un soutien financier de 200 000 $ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0186;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 200 000 $ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1130881002

CG14 0078

Autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 $, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat accordé au Groupe Techna inc. pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 $ à 253 430,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11143 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0179;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 $, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc. (CG10 0098) ;

2- d'approuver un projet d'addendum no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Techna inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 $ à 253 430,58 $, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1136383001

CG14 0079

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville - Appel d'offres public 13-13051 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0217;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium sur des châssis de camions légers fournis par la Ville;

2 - d'accorder à Michel Gohier ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13051 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1133447007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.10 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0080

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10085 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0224;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 697 872,51 $, taxes incluses, pour le projet de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Gastier M.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 476 410,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10085;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.11 1136349001

CG14 0081

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance - Dépense totale de 2 790 079,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5668 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0225;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 790 079,93 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 682 769,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5668;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1130749001

CG14 0082

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 pressoirs Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 733,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1829-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0226;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 pressoirs Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 733,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1829-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1133334022

CG14 0083

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0227;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 129 145 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2065-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1133334024

CG14 0084

Accorder un contrat à Groupe Hexagone pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 489 334,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0221;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 489 334,42 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Groupe Hexagone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 334,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-009;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1136140006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.18 et 20.20 de l'ordre du jour, l'article 20.19 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0085

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 mètres carrés, située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0230;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 5 367 883 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 25,5 mètres carrés, pour le prix de 75 484,39 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1131368016

CG14 0086

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans et 10 mois, soit du 1er avril 2014 au 31 janvier 2017 pour une somme maximale de 380 843,20 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0231;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., pour une période de 2 ans et 10 mois, à compter du 1er avril 2014, un espace additionnel d'une superficie de 241,55 mètres carrés, situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 71 744,40 $, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable au locateur en 2014, représentant un montant de 151 767 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences de 25 800,39 $, pour une dépense maximale de 177 567,39 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1134565009

CG14 0087

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0216;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 2 445 803,62 $, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique 25 kV et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 924,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12955;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1146019001

Article 20.19

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0088

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soum. / 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0229;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure ;

3- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour les travaux devant débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 3 569 259,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13164 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
Mme Colette Gauthier
M. Michael Goldwax
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy

20.20 1131009005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0089

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0193;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 16 000 000 $ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843007

CG14 0090

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30, le samedi 29 mars 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0195;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre» (Earth Hour) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et

2- de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1140273001

CG14 0091

Autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0249;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1133311001

CG14 0092

Avis de motion - Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1133720002

CG14 0093

Avis de motion - Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1134630001

CG14 0094

Avis de motion - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134630003

CG14 0095

Avis de motion - Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1134630002

CG14 0096

Avis de motion - Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement portant approbation du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1134630005

CG14 0097

Avis de motion - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1134630004

CG14 0098

AJOUT - Avis de motion - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1143430003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0099

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0043;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133950058

Règlement RCG 14-001

CG14 0100

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1131179003

Règlement RCG 07-029-8

CG14 0101

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0084;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1133950060

Règlement RCG 14-002

CG14 0102

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE 14 0111;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard des articles 14 et 16 de ce règlement.

42.04 1131614002

Règlement RCG 14-003

CG14 0103

Adoption - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 $ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 $ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution C14 0125;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 $ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1133894001

Règlement RCG 14-004
Tel que convenu le 4 avril 2014 avec la représentante du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'approbation du ministre n'est pas requise pour ce règlement.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0104

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0117;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.06 1134309006

Règlement RCG 14-005

CG14 0105

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0115;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.07 1141274001

Règlement RCG 14-006

_____

CG14 0106

Adoption - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération

Attendu qu'une copie du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0123;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1143843005

Règlement RCG 14-007

CG14 0107

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0116;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1144309002

Règlement RCG 13-005-1

CG14 0108

Nomination et reconduction de mandat de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Lachine Affaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0192;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires, agissant à titre de mandataire « Centre local de développement (CLD) » pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

- M. Daniel Racicot, conseiller d'arrondissement (nouveau membre), pour le secteur municipal;
- Mme Nadia Slimani, Collège Sainte-Anne (nouveau membre) et M. Henri-Jean Bonnis, Caisse de dépôt et de placement (nouveau membre), pour le secteur institutionnel ; et

- M. Benoit Sarrazin, Desjardins (nouveau membre), pour le secteur coopératif.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1135856046

CG14 0109

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer madame Marie-Eve Brunet, à titre de membre à la Commission de la sécurité publique en remplacement de monsieur Luis Miranda.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG14 0110

Nominations au Comité de vérification élargi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 février 2014 par sa résolution CE14 0265;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de nommer, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Richard Celzi et Francesco Miele, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cites et villes* (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer Messieurs Edward Janiszewski, maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité;

2- de nommer Mme Marie-Josée Marsan membre indépendant du Comité de vérification élargi au poste laissé vacant suite au départ de M. Jean Gérin;

3- de renouveler le mandat de M. André Harel, à titre de membre et président du Comité de vérification élargi.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1141711002

CG14 0111

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0239;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprise, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à compter du 9 décembre 2013, en remplacement de monsieur François Da Sylva.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1130558007

CG14 0112

Nomination au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0245;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun. en remplacement de monsieur Alain Laroche.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1146456002

CG14 0113

Nomination au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0244;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de désigner madame Louise Mainville, conseillère de ville du district De Lorimier, comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, en remplacement de madame Josée Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1146656003

Le porte-parole de l'assemblée souligne l'anniversaire de M. Alan Eric Caldwell et cède la parole au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui désire informer les membres du conseil des échanges lors du caucus des maires des grandes villes de la FCM. M. Coderre souhaite également établir un plan d'action commun avec les villes de l'agglomération sur certains dossiers prioritaires qui seront abordés au cours de la prochaine campagne électorale.

À 18 h 05, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire